

Procès-verbal n°26 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 02 Février 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Mme Cendrine MENUJIER, Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL, Mr Pierre Jean JULLIAN
Excusé :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 25 de la réunion du 26 Janvier 2023.

MISE A JOUR AU CALENDRIER

Les rencontres suivantes seront jouées le 26 Février 2023

Dépt 2 Poule A

- N° 24543234 E.F. VEZENOBRES CRUV. 1 / ENT.S. LES 3 MOULINS 1 du 22/01/2023
- N° 24543353 FC LANGLADE 1 / FC PONT ST ESPRIT 1 du 11 /12/2022

Dépt 3 Poule C

- N° 24544455 ENT. S ROCHEFORT S. 1 / ST GILLES AEC 2 du 22/01/2023

Dépt 3 Poule D

- N° 24544309 OL GAUJAC 1 / GALLIA C. GALLICIAN 1 du 04/12/2023



**RAPPEL ART 9 des REGLEMENTS GENERAUX
ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES**

D1

Par courriel en date du 30/01/2023 le Président du club de BESSEGES ST AMBROIX nous informe qu'il a une équipe en catégorie jeune (U14 à U19) engagée dans une compétition du District U17 ENT. EVFA. Donc le club de BESSEGES ST AMBROIX n'est pas en infraction avec l'article N°9 des Règlements Généraux.

HOMOLOGATIONS

Dépt 3 Poule D

Match N° : 24544324

O.FOURQUESIEN 1 / FC RODILHAN 1 du 22 /01/2023

O.FOURQUESIEN battu par pénalité moins un point au classement.

Dépt 4 Poule A

Match N° : 24614217

FC VATAN 2 / BOISSET GAUJAC FC 1 du15/01/2023

BOISSET GAUJAC 1 battu par pénalité moins un point au classement.

Dépt 4 Poule D

Match N° : 24614613

SC. MANDUELLOIS 2 / FC LANGLADE 2 du15/01/2023

FC LANGLADE 2 battu par pénalité moins un point au classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUDIER Cendrine

